2017

2018

Adhérez pour :

- · bénéficier d'un suivi personnalisé
- · trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- · recevoir des infos utiles en temps réel
- · être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- · partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

Nouvel adhérent Nom d'usage : Prénom : Nom de naissance : Né(e) le : Adresse personnelle : Portable : Portable : Adresse mel : Département de rattachement administratif : Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : Portable : Portab	
TTTULAIRE Premier degré Spécialité (directeur, Zil, Ash, Emf):	
Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle CLM, CLD Échelon: Montant de la cotisation: Première demande Renouvellement J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature: Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser.	documents à remplir au verso

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsa.org

SITUATION PERSONNELLE

SITUATION ADMINISTRATIVE

À renvoyer à :

Adhérez au SE-Unsa

Titulaires

02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 140 € 142 € 145 € 153 € 160 € 171 € 187 € Instituteur Prof écoles, Certifié, PsyEn, Cpe, PLP, Peps | 156 € 159 € 163 € 167 € 172 € 182 € 195 € 208 € 223 € 238 € 143 € 150 € 157 € 166 € 174 € 185 € 195 € PEGC. CE d'EPS. AE Bi-admissible 146 € 159 € 167 € 176 € 183 € 193 € 208 € 224 € 239 € 249 € 176 € 178 € 192 € 204 € 217 € 232 € 250 € 267 € 284 € 296 € Agrégé Non-titulaires Situations particulières

HORS-CLASSE	01		02	03		04	05	06			HEA2	HEA3
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, PsyEN								270€				
Agrégé							296 €			318€	330 €	347 €
PEGC, CE d'EPS	165	€ 1	74€	185	€ 1	95€		238 €				
CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02		3	04	05	HEA	'1 HEA	'2 HEA	'3 HEB	1 HEB2	НЕВ3
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, PSyEN	250 €	264	€ 27	8 € 2	298 €			€ 332				
3 - 3 -	298 €							€ 332	€ 349	€ 349	€ 364 €	383 €
PEGC, CE d'EPS	223 €	242	€ 25		270 €		- 1					

필 indice < 400 105 € AED/AESH

73€ indice 401 à 500 137 € Cui 50 € 171 € Suppléant 83 € indice > 500

Disponibilité, congé parental 41 € Temps partiel ou CPA : au prorata de la quotité

Entrée dans le métier Stagiaire Étudiant ou EAP

Pension inférieure à 1400 € 104 € Pension entre 1400 et 1850 € Pension supérieure à 1850 € 138 €

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).



Instructions pour le prélèvement fractionné

- · Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- · Dater et signer
- · Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

Mandat de prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée

avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :

(Réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur
Vos Nom Prénom (*):
Votre Adresse (*):
Code postal (*):
Ville (*):
Pays (*):

Identifiant Créancier SEPA: FR16ZZ	Z401981	
------------------------------------	---------	--

Nom: Syndicat des Enseignants - UNSA

Adresse: 209 Boulevard Saint-Germain

Code postal : **75007**

Ville: PARIS

Pays (*):											Pays : FRANCE														
IBAN (*):																									
BIC (*):																					'				
Le (*):									Si	ignatı	ıre (*):													
A (*)	:								••														┙		

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».